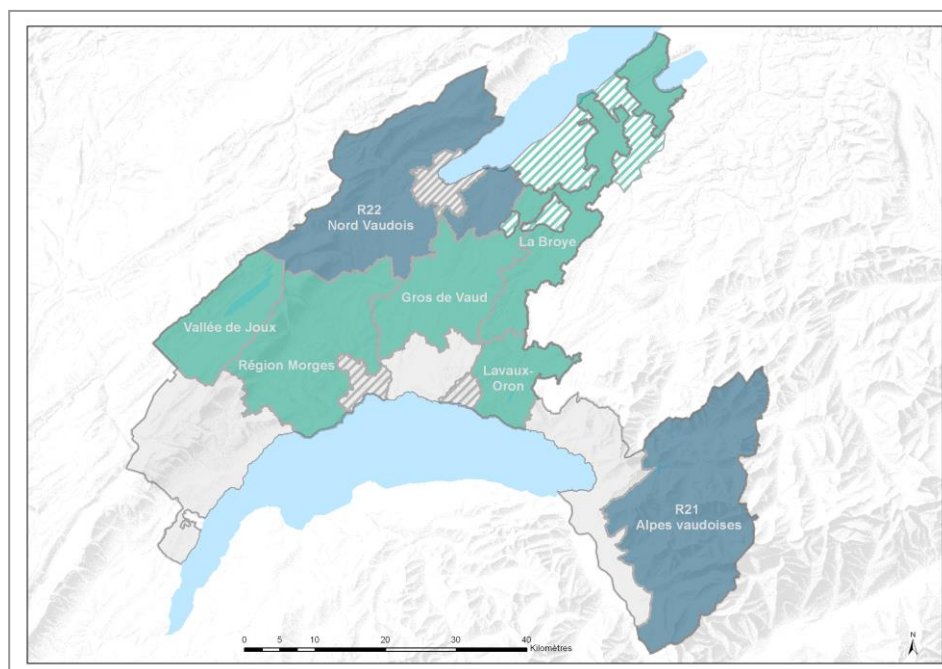


Projets régionaux

Les régions disposent d'un délai de 5 ans depuis l'approbation du PDCn pour élaborer ou adapter leur planification régionale (mesure 3.3.1). Actuellement, les Alpes vaudoises (R21) et le Nord vaudois (R22) font l'objet d'une fiche régionale. Plusieurs autres planifications régionales sont en cours d'élaboration, à savoir le plan directeur régional de la Région de Nyon (voir mesure R15) et le plan directeur régional intercantonal de la Broye.

Le Canton a par ailleurs réalisé le "Portrait du Cœur du Canton" afin d'établir un diagnostic homogène et d'identifier les enjeux pour les territoires des districts de Morges, du Gros-de-Vaud et de Lavaux-Oron. Par soucis de cohérence, le sud du district de la Broye – Vully a également été inclus dans le périmètre d'étude. Les résultats de cette étude serviront de base à l'élaboration des planifications directrices. Des fiches régionales seront établies au fur et à mesure de l'avancement des planifications.



R2 - Projets régionaux

Situation actuelle

- Périmètre de la mesure R2
R21 - Tourisme Alpes vaudoises
R22 - Nord vaudois
- Périmètre concerné par un projet régional et projet d'agglomération

Projets

- Périmètre du projet (mesure à créer)
- Projet intercantonal, périmètre hors canton

LIGNE D'ACTION

R2